

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 octobre 2019

Membres en exercice : 34	Date de la convocation: 03/10/2019
Présents : 18	<i>L'an deux mille dix-neuf et le onze octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie</i>
Dont Présents non votants : 0	<i>sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS</i>
Représentés : 3	<b>Présents :</b> Jean ARCAS, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Josian CABROL, Elisabeth DAUZAT, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Yves ROBIN, Luc SALLES, Philippe VIDAL, René CAUQUIL, Alain MOULY, Guy ROUCAAYROL
Votants: 21	
Pour: 21	
Contre: 0	<b>Représentés :</b> Jean-Luc FALIP par Kléber MESQUIDA, Marie PASSIEUX par Marie-Pierre PONS, Pierre POLARD par Bernard BOSCH
Abstentions: 0	<b>Présents non votants :</b>
	<b>Excusés :</b> Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Martine GIL, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Jean-Christophe PETIT, Hedwige SOLA, Bernard VIDAL
	<b>Absents :</b>

**Objet: Convention pour l'utilisation de la marque collective " PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture ".**

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour ambition de fédérer les différents acteurs d'un territoire autour de la question de l'alimentation, contribuant ainsi à la prise en compte des dimensions sociale, environnementale, économique et de santé de ce territoire.

La reconnaissance d'un projet alimentaire territorial au sens de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 permet au porteur de projet d'utiliser la marque « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture » et le logo associé.

La procédure de reconnaissance, élaborée de manière multi-partenariale, a vocation, d'une part, à identifier et à valoriser les projets existants et, d'autre part, à favoriser l'émergence de nouveaux projets alimentaires territoriaux en permettant aux porteurs de projets de bénéficier d'outils pratiques (guides, appui technique).

Le projet alimentaire territorial du Pays Haut Languedoc et Vignobles vient d'obtenir, par courrier en date du 8 août 2019, la reconnaissance officielle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Cette reconnaissance porte à 10 le nombre de PAT labellisés en Occitanie (plus du tiers des PAT reconnus sont en Occitanie).

Les axes retenus localement, dans lesquels s'inscrivent notre programme d'actions, sont les suivants :

- renforcer les circuits alimentaires de proximité ;
- organiser et promouvoir l'offre de produits locaux et le patrimoine agricole ;
- faciliter l'accès des populations fragiles, en particulier les personnes âgées à une bonne alimentation ;
- sensibiliser les publics au « mieux produire, pour mieux manger ».

La convention présentée dans le cadre de ce rapport ouvre donc le droit à l'utilisation de cette marque collective « PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture », pour la durée de la reconnaissance du projet par le ministère, soit 3 ans à compter de la date de notification. Elle est reconductible selon les modalités fixées par le règlement d'usage de la marque.

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la convention présentée et, le cas échéant, l'autoriser à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.